

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



ce formulaire est gratuit

D'IDENTITÉ

CACHET DU POSTE EMPLACEMENT DU TALON 1. Nom(s) Partie réservée à l'administration **ZRIBI** 2. Nom(s) de famille antérieur(s) Date d'introduction de la demande : 3. Prénom(s) Oumaima Numéro de la demande : 4. Date de naissance Lieu de naissance 7. Nationalité actuelle (jour-mois-année) SILIANA Tunisienne FRA1TU20227048159 21/01/1999 Agent(s) traitant la demande : 6. Pays de naissance Nationalité à la naissance si différente Tunisie Tunisienne 8.Sexe 9. Etat Civil Masculin X Féminin X Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Autre (veuillez préciser) Remarques 10. Pour les mineurs : Nom, prénom, adresse (si différente de celle du demandeur) et nationalité de l'autorité parentale/ du tuteur légal 11. Numéro national d'identité, le cas échéant : 09944178 12. Type du document de voyage ☐ Passeport diplomatique Passeport de service Passeport officiel Passeport spécial X Passeport ordinaire Autre document de voyage (à préciser) : 13. Numéro du document de voyage 14. Date de délivrance 15. Date d'expiration 16. Délivré par (jj/mm/aa) (jj/mm/aa) H808849 Tunisie 03/01/2022 02/01/2027 7. Adresse du domicile (n°, rue, ville, code postal, pays) RUE AMOR BEN ATTIA NUM03 6100 SILIANA Tunisie 18. Adresse électronique zribioumaima01@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphone 93769127 20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer : Numéro du titre de séjour Date de délivrance Date d'expiration **DECISION DU POSTE** Date: 21. Activité professionnelle actuelle Elève, Etudiant, stagiaire 22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement ☐ ACCORD d'enseignement ECOLE NATIONALE D'ELECTRONIQUE ET DE COMMUNICATION SFAX (ENET'COM) ROUTE DE TUNIS CITE EL ONS TECHNOPOLE DE SFAX **☐** REFUS 3018 SFAX Tunisie contact@enetcom.usf.tn 74862500 23. Je sollicite un visa pour le motif suivant : Activité professionnelle Etudes ☐ Stage/formation Mariage Raison médicale Etablissement familial Etablissement privé/Visiteur ☐ Visa de retour Prise de fonctions officielles Autre (à préciser):

FRA1TU20227048159

24.	Nom, adresse, courriel et n° télép	hone en France de l'employeur / de l'étab	olissement d'accueil / du memb	re de famille invitant,	etc.
(DB CONSULTING)4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR)4140 ALFORTVILLE				
	France contact@db-consulting-group.com +33635397899				
	133033371077				
25.	Quelle sera votre adresse en Fran	ce pendant votre séjour ?			
26.	Date d'entrée prévue sur le territo 30/04/2022	ire de la France, ou dans l'espace Schenge	en en cas de transit (jour-mois-a	nnée)	
27.	Durée prévue du séjour sur le terr	ritoire de la France			
20		ntre 6 mois et un an Supérier ur avec des membres de votre famille, veu			
28.	Si vous comptez effectuer ce sejo	ur avec des membres de votre famille, veu	illez indiquer :	Date de naissance	
	Lien de parenté	Nom(s), préno	om(s)	(jj/mm/aa)	Nationalité
29. I	Quels seront vos moyens d'existe				
	Numéraire, Tous frais financés pen-	dant le séjour, Transport payé, Hébergemen	t fourni		
	Serez-vous titulaire d'une bourse	?	OUI X NON		
	Si oui, indiquez le nom, l'adresse,	le courriel, le téléphone de l'organisme et	le montant de la bourse :		

30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France	? \(\overline{\text{N}}\) OUI \(\overline{\text{N}}\) NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et télépho	one:
DB CONSULTING	
04 RUE SIMONE DE BEAUVOIR 94140 ALFORTVILLE	
France contact@db-consulting-group.com	
+33635397899	
MES PARENTS	
31. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	☐ OUI
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel e	t téléphone :
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?	☐ OUI 🗵 NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	
Si oui, precisez a quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s):	
Si oui, precisez a quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) : A quelle(s) adresse(s) ?	
A quelle(s) adresse(s) ?	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre mes
A quelle(s) adresse(s) ? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre mes ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités
A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa.	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques
A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent le françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des c	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des c remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()]
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent le françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inf	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques autorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne tibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accesibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis nit enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la França, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [(]) ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - peut éventuellement être
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent le françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infernegistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissi si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la França, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - peut éventuellement être
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Out out décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis informes de la loi nº 8-18-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis informé contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques autorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être annt. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroit le risque de refus de ma demande de visa par l'at demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes, délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne bibes aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de l'identification des personnes qui ne bibes aux autorités françaises est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être iant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma et suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été égis. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent se françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décisior VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ce aonnées seront aussi acces remplissent pas ou plus ces conditions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis interregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données seront rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me connec Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'at demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Urange	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma es usis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été gais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée EEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à repet de roit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infernegistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes (ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma es usis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été gais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée EEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à repet de roit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent se françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décisior VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ce aonnées seront aussi acces remplissent pas ou plus ces conditions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis interregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données seront rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me connec Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'at demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Uranges de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, p8 83.609, 44036 Nantes Urange	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités omditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma es uis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été gais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée EEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à rejet. Cette décision pourra être contestée ai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Or l'AsaBiO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des c remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infi enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'at demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frar « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nanteur Jesuis de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, 18 P8 83.609, 44036 Nanteur les productions de la commission des recours contre les décisions de refus de visa, 18 P8 83.609, 44036 Nanteur les productions de la contrainer de le la commission des recours contre les décisions de refus de vis	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités noditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être trait. Torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été gais, demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée EIDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée. Signature
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent l'françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Or l'AsaBiO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des c remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infi enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'at demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frar « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nanteur Jesuis de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, 18 P8 83.609, 44036 Nanteur les productions de la commission des recours contre les décisions de refus de visa, 18 P8 83.609, 44036 Nanteur les productions de la contrainer de le la commission des recours contre les décisions de refus de vis	ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base française des données biométriques utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières, aux autorités inditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être trait. Torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le délai de traitement de ma es usis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été gais, demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée EIDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ai pas obtenu le droit de ségiourner en France au delà de cette durée.



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Récépissé d'enregistrement

Le 21/03/2022, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1TU20227048159

Nom: ZRIBI

Prénom(s): Oumaima

Date de naissance : 21/01/1999



PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMUL	FORMULAIRES		
	Formulaire de demande daté et signé		
	Récépissé France-Visas		
PRÉ-REG	PRÉ-REQUIS		
	Photographie d'identité.		
	صورة شخصية		
	Si vous être titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.		
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).		
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.		
OBJET D	U VOYAGE/SÉJOUR		
	Convention de stage visée par l'administration française.		

RESSOURCES			
	Justificatifs des moyens de subsistance pour la durée du stage.		
HÉBERGEMENT			
	Hébergement (contrat de bail ou réservation). (السكن (عقد ايجار أو حجز		
ASSURANCE MÉDICALE DE VOYAGE			
	Assurance médicale de 3 mois couvrant le rapatriement. تأمين طبي لمدة 3 أشهر يغطي الإعادة إلى الوطن		

TARIF APPLICABLE

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 99 €**, soit environ 328.000 Dinar tunisien.

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- * Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- ** Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.